

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Jeu 40 ans AD & Mobil »

Article 1 : Organisation

La société **AUTODISTRIBUTION**, Société par actions simplifiée au capital de 69 679 124 € dont le siège social est sis 22, avenue Aristide Briand – 94742 ARCUEIL CEDEX, immatriculée au RCS CRETEIL B 962 227 351, ci-après dénommée "Société Organisatrice" organise un jeu avec obligation d'achat du 02 juin au 31 juillet 2025 inclus. Ce jeu-concours est accessible sur le site internet www.ad.fr et à l'URL suivante : <https://www.jeu-mobil-40ans-ad.fr/>.

Article 2 : Participation

2.1 Conditions de participation

Le Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » est ouvert à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (hors DOM-TOM) et disposant d'une adresse postale en France métropolitaine et d'une adresse e-mail valide (ci-après dénommée « le Participant »).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux de la Société Organisatrice et ses gestionnaires, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle, et de manière générale toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres Participants.

Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses e-mails différentes pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant les informations fournies. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication de l'origine des documents attestant de la véracité des informations fournies et de disqualifier tout Participant refusant de s'y soumettre ou troublant le déroulement du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » (notamment en cas de triche ou de fraude), sans préjudice de toutes autres possibilités.

La participation au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » implique l'acceptation sans restriction ni réserve du Règlement dans son intégralité.

Des liens annonçant l'opération seront présents chez les réparateurs AD participants, et sur le site d'AD (www.ad.fr).

2.2 Modalités de participation

Le jeu est accessible du 02 juin au 31 juillet 2025 inclus sur le site dédié à l'opération et disponible à l'url <https://www.jeu-mobil-40ans-ad.fr/>.

Pour participer au jeu et tenter de gagner les dotations mises en jeu, chaque Participant doit respecter les conditions de participation suivantes :

- Réaliser une prestation AD & Mobil chez l'un des réparateurs AD participants (voir liste en annexe) entre le 02 juin au 31 juillet 2025 inclus, la date de la facture faisant foi.
- Se rendre sur la page du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » sur le site <https://www.jeu-mobil-40ans-ad.fr/> avant le 3 août 2025.
- Renseigner le formulaire avec ses coordonnées personnelles : nom, prénom, e-mail, adresse postale complète, date de naissance, téléphone (données obligatoires).
- Sélectionner obligatoirement le réparateur AD auprès duquel il a effectué une prestation AD & Mobil parmi la liste mise à sa disposition et saisir la date de la prestation réalisée.
- Télécharger obligatoirement une photographie de son IBAN et de sa facture de prestation AD & Mobil (fichiers autorisés : jpeg, jpg, png, pdf - Poids maximum 4 Mo).
- Cocher la case « En cochant cette case, j'accepte le règlement du jeu-concours et je consens à ce que mes données personnelles soient traitées par le réseau AD, Organisatrice de ce jeu-concours* ».
- Cocher, s'il le souhaite, la case « En cochant cette case, j'accepte de recevoir des offres et conseils exclusifs de la part du réseau AD et de ses partenaires ».
- Cliquer sur « Je valide ».

Est définie comme « facture de prestation AD & Mobil » toute facture émise par un garage AD participant, et mentionnant un achat de produit de marque MOBIL, une vidange ou un entretien réalisés dans ledit garage avec une huile de marque MOBIL. La marque MOBIL doit être explicitement indiquée sur la facture.

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération.

Une fois sa preuve d'achat téléchargée, le Participant se voit confirmer son inscription au tirage au sort par e-mail.

La participation au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » est uniquement possible par Internet. Toute participation par appel téléphonique, télécopie ou courrier postal ne pourra être prise en compte.

Le Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » s'arrêtera au terme de la période du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » définie à l'article 1. Les participations hors période de jeu ne seront pas prises en compte.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » en cas de force majeure. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2.3 Modalités de tirage au sort

Quatre tirages au sort auront lieu pendant la durée du jeu. Ces tirages au sort auront lieu les 16 juin 2025, 30 juin 2025, 15 juillet 2025 et 04 août 2025, et détermineront les gagnants parmi l'ensemble des Participants qui ont respecté les modalités de participation depuis le début du jeu.

Chaque gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation. Tout Participant ne respectant pas ou ne souhaitant pas être tenu par les obligations du présent règlement sera disqualifié et un autre Participant sera tiré au sort pour désigner un nouveau gagnant.

Les gagnants seront informés individuellement par e-mail, à l'adresse indiquée lors de leur participation.

Article 3 : Dotation

La dotation globale a remporter lors des tirages au sort est de :

- Quarante trois (43) remboursements d'une valeur unitaire de 70€TTC.

(ci-après les « lots ») pour une valeur globale de trois mille dix euros TTC (3 010€TTC).

La dotation est nominative, elle ne pourra être attribuée à aucune autre personne que le gagnant. La dotation n'est ni cessible, ni échangeable. Aucune contrepartie, équivalent en espèces ou échange de la dotation ne pourra être demandée.

En cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs / partenaires à des circonstances imprévisibles et irrésistibles (force majeure), la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, un lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Article 4 : Modalités de remise du lot

La dotation est nominative : elle ne pourra donc pas être attribuée à une autre personne que celle identifiée lors du jeu-concours. Chaque gagnant sera personnellement averti de son gain par voie électronique à l'adresse e-mail qu'il aura indiquée sur son formulaire de participation au jeu-concours. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou téléphonique, ou pour tout autre cas.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire par Promodev, prestataire mandaté par Autodistribution. Le traitement des virements interviendra dans un délai estimé entre 2 à 4 semaines à compter du tirage au sort. En cas de question sur la gestion des remboursements, les consommateurs pourront contacter le service consommateur Promodev en écrivant à l'adresse contact@promo.dev.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'envoi de la dotation à un mauvais compte bancaire du fait de l'erreur ou de la négligence du gagnant. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession de la dotation sera à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à l'Organisatrice.

Aucun document ou photographie relatif à la dotation n'est contractuel. La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident survenant au gagnant ou à son entourage à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée dans les conditions décrites dans le présent

règlement, il perdra le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie financière.

Article 5 : Remboursement des frais de connexion

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par Participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » :

AUTODISTRIBUTION
Jeu concours « Grand 40 ans AD & Mobil »
22 avenue Aristide Briand
94 110 Arcueil

En joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- La photocopie d'un justificatif d'identité ;
- Un justificatif de domicile en France ;
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- Un RIB ou RIP.

Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacte de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine, soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse, soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, la lecture du règlement général, la prise de connaissance des conditions du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » et la participation au dit Jeu.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est incomplète ou formulée plus de 30 (trente) jours après la date de clôture du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil ».

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les Participants au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les Participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement.

Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

Article 6 : Données à caractère personnel

6.1 Nature et finalités

Pour participer au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil », les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale complète, date de naissance, téléphone, IBAN, facture de prestation AD & Mobil.

Ces données désignées ci-après « Données » sont obligatoires.

A défaut, la Société Organisatrice ne pourra pas traiter leur demande d'inscription et de participation au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil ».

Les Données sont collectées, traitées et utilisées aux seules fins suivantes :

- traiter les candidatures des Participants ;
- réaliser et veiller à la bonne exécution du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » ;
- identifier les gagnants du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots ;
- diffuser, le cas échéant, les noms des gagnants ;
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelles ;
- enfin, se conformer aux lois et règlements applicables.

6.2. Responsable de traitement

Les Participants sont informés que leurs données à caractère personnel, recueillies dans le cadre de leur inscription au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice qui est le responsable de traitement. Le responsable de traitement s'engage à respecter la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données. Il exige de manière stricte de ses Prestataires Techniques qu'ils traitent les Données personnelles uniquement pour gérer les prestations de gestion du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » qu'il lui demande de réaliser, sur instruction documentée.

6.3. Destinataires des Données

Les Données personnelles collectées sont communiquées à la Société Organisatrice et à ses Prestataires Techniques pour les besoins de l'organisation du Jeu-Concours « Jeu 40 ans AD & Mobil ». Elles sont collectées, traitées et utilisées pour les seules finalités mentionnées ci-avant (6.1).

6.4 Durée de conservation

Les Données personnelles sont conservées pendant toute la durée du Jeu-Concours « Jeu 40 ans AD & Mobil » et jusqu'au terme des prescriptions légales applicables aux fins de conservation de la preuve de la participation et des consentements des Participants pour la défense des Organismes ou du Prestataire Technique.

6.5. Droits des Participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement UE n°2016/679 dit « RGPD » les Participants inscrits au concours disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, de suppression et d'opposition des données personnelles les concernant et du droit de définir des directives sur le sort des données personnelles les concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

AUTODISTRIBUTION
Jeu concours « Grand 40 ans AD & Mobil »
22 avenue Aristide Briand
94 110 Arcueil

Compte tenu des finalités de la collecte de ces Données à caractère personnel, les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs Données avant la fin du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » seront réputés renoncer à leur participation.

En cas de litige, le Participant dispose également du droit de saisir la CNIL.

Article 7 : Limite de responsabilité

La participation au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil », à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Par ailleurs, La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où l'url du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » communiquée serait indisponible pendant la durée du Jeu-Concours. En effet, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil », lié aux caractéristiques même d'internet ; dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La participation des joueurs au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d'un joueur entraîne son exclusion du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Tout formulaire d'inscription sur lequel les coordonnées du joueur seraient illisibles, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice

quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil », au titre de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les Participants au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil ».

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement est disponible sur le site hébergeant le Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil ».

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par joueur (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil ».

Article 9 : Dépôt et modification du règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de Maître Stéphane Doniol, huissier de Justice, sis 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de Maître Stéphane Doniol, huissier de Justice, sis 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly.

Article 10 : Exclusion

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La Société Organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 11 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu-Concours « Grand 40 ans AD & Mobil » qui y sont proposés sont strictement interdites.

Article 12 - Règlement

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toutes les pages du jeu.

Articles 13 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis au Tribunal de grande instance compétent.

Au préalable, tout différend entre la Société Organisatrice et un Participant fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

AUTODISTRIBUTION
Jeu concours « Grand 40 ans AD & Mobil »
22 avenue Aristide Briand
94 110 Arcueil

ANNEXE

Liste des garages participants

GARAGES
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT CARROSSERIE DES PINS
JSD ATELIER
GARAGE TOULON
GARAGE GAILLARD
GARAGE DUFOUR SEBASTIEN AD EXPERT (GARAGE DU CONSTANTIN)
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT MCE AUTO
GARAGE CHABANNES
GARAGE DESCAMPS F & E
DESAGE AUTOMOBILE
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT DU ROND POINT (24)
GARAGE HENTIC
PEAULE AUTOMOBILES
GARAGE RIVOALLAN
GARAGE BOUTELOUP
GARAGE GAUDIN
GARAGE PORDICAIS
GARAGE LES MIELLES - SARL GARAGE DES HAUTES LANDES
POSTIC AUTOMOBILES
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT SALDANHA
GARAGE L'AUTO ENTENTE
FERREIRA LACQ
GARAGE LABORIE
CARROSSERIE MANSE
GARAGE LA PLAINE
VAUTTIER AUTOMOBILES
GARAGE DA COSTA MIGUEL
GARAGE FONTAN
RS AUTO - GARAGE RICARDO MIRANDA
CL AUTOMOBILES
GARAGE BAROIS
CLINIC AUTO - RSVP
GARAGE AUTOMOBILE PAUL DOUMER
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT GARAGE DE TERRE BLANCHE
FBA AUTOMOBILES
JLC AUTO
GARAGE MECKER
FRED'AUTO
GA'M AUTO
COMBRONDE AUTOSERVICE SN
GARAGE PEREIRA
JB AUTOMOBILES
ALLIER AUTOS SERVICES
GARAGE DES MONTAGNES

AUTO SERVICE GARAGE
GARAGE DE L'AVENIR
GARAGE DES OLIVIER
JM AUTO 63
GARAGE GIARDINO
GARAGE LAURAND
PERRIER AUTOMOBILE
GARAGE THOMAS CARESMIER
ADM AUTOMOBILE BELLERIVE SUR ALLIER
AD CARROSSERIE CARROSS AUTOS
GARAGE DE LYON
DENIS DUVAL
FLORAC CEVENNES AUTOMOBILES
GARAGE GILIBERT LIONEL
GARAGE JEROME BARGUES
GARAGE LABIZE
GARAGE ROC AUTO
SARL RAMADIER
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT COSTES CUNILL
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT LOPES
FRED AUTO MOBILE
MATHIEU FRED AUTO
GARAGE QUICLET
CAR SYSTEM AD EXPERT
BIZA CARROSSERIE AD EXPERT
ADC GGE AD EXPERT
MATHIEU MECA GGE AD EXPERT
CARS 2000-1 AD EXPERT
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT LABARTHE AUTOMOBILES
CHAGUE JOSEPH SARL
GARAGE DES ALLIES
GARAGE DE JOUTECROT
GARAGE DE LA PLACE
ALLURAUTO
GARAGE CELU
CILK AUTO
GARAGE DUPONT - EURL MELINON
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT JP AUTO LOISIRS
GARAGE GUILLERMIN
GARAGE JLS - CARROSSERIE MURE
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT PROFORMANCE
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT 3B AUTO
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT ATS
GARAGE DP AUTOS
FC MECANIQUE
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT DU GRAND OUEST
GARAGE CANOVAS RUEZ
GARAGE VARINOT
ARAVIS GARAGE

FR AUTOMOBILES
SAFFRAY AUTOMOBILE
GARAGE ALESINA
GARAGE BUTTAY AUTOMOBILES
GARAGE BELIME ET BOURGEOIS
GARAGE DE LA PLACE - SAS BEUVE GRADOS
GARAGE DU MOULIN
BSB AUTOMOBILES
HEVANISAN - MICHELET AUTOMOBILES
GARAGE GALLAND
BUXY AUTOMOBILES
GARAGE ESKIER AUTOMOBILES
GARAGE ROUTHIER
MC AUTO
GARAGE XAVIER GUICHARD
VALS AUTO
GARAGE MARTINON
GARAGE DOUTRE
SAS ES2C. ONZE - GARAGE RELAIS DU CROS
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT AC AUTOMOBILES AUBENAS
ASTIER AUTOMOBILE
GARAGE MOSEBACH - DORSON
RACAMIER JEAN MICHEL
GARAGE JEAN CHARLES NACCI
GARAGE ROUGIE
GARAGE LEYRIS
GARAGE DES BRUYERES
AZ AUTOMOBILES
LILIAN MAURINET
AD CARROSSERIE GARAGE VERGER ET ASSOCIES
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT PRO TECH AUTO
LE ROC AUTOMOBILES
GARAGE PASCAL LAUMOND LANTEUIL
GARAGE AUTO TECH - SARL MALITE
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT ADC (93)
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT BELNOU AUTOMOBILES
GARAGE DIDIER BREUX
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT DIDIER FOURNIER
BEL ORIENT AUTOMOBILES
SARL PIERRICK CHESNE
VAL DE BRENNE AUTOMOBILES
GARAGE J SOCHELEAU
GARAGE N ABELARD
GAUGAIN AUTOMOBILES
GARAGE Y. BETTON SARL
ECB AUTOMOBILES
SARL FOUSSIER
BAIS AUTOMOBILES
AS AUTO SERVICES

JCV 45
MONDEVILLE AUTO SERVICES
VSR AUTO
AD CARROSSERIE ATHEA DIVES
GARAGE DE LA MADELEINE (72)
GARAGE LESIEUR
SARL GARAGE LE MANS AUTO SERVICE
GARAGE LANCELEUR SARL
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT CORMIER
GARAGE JARRY PELÉ
BELLE AUTOMOBILES - GP AUTO
GARAGE SEB AUTO
SAINT PAIR GARAGE
GARAGE GOSSELIN AUTOMOBILES
GARAGE COIFFARD JP
VALLY
GARAGE DAVID
GARAGE MONNEREAU
AUTOMOBILES VENDEE SERVICES
BL AUTOMOBILES
PRESTIGE AUTO
GARAGE GONIN
UGINE AUTOMOBILE
BFM AUTO
SAVARY
AD CARROSSERIE ET GARAGE EXPERT DU ROND POINT (73)
DEVISMES SERVICES AUTOMOBILES
AD CARROSSERIE GARAGE RICHARD